



Procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 novembre 2025

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Bréard Mêlé, Angélique Fanget, Frédéric Finand, Sébastien Brasy, Yvon Blondon, Brigitte Clutier, Pierre-Marie Roche, Nathalie Chanaux,
Absents : Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet, Françoise Berthois, Isabelle Joyet (pouvoir Cà Claude Lhermet), Didier Faye (pouvoir à Brigitte Clutier).

Le conseil est ouvert à 20h30.

Les PV des conseils du 29 juillet et du 9 septembre sont approuvés.

1. Autorisation d'adhésion au contrat groupe protection complémentaire santé du CDG38.

Présentation de l'offre de mutuelle proposée aux employés. Une délibération avait été prise en début d'année 2025, mais une modification restait à faire. Les organismes (MNT et comité technique) ont rendu réponse tardivement, ce qui explique le report du vote. Il est rappelé que l'offre est proposée au personnel sans obligation d'adhésion

Pierre-Marie Roche et Frédéric Finand ne participent pas au vote.

Vote pour l'autorisation d'adhésion : adopté à l'unanimité des votants

2. Devis pour la réalisation du diagnostic patrimonial de l'église :

Proposition faite par une architecte du patrimoine, ce qui est obligatoire. La prestation consiste à faire un état des lieux du bâtiment avec les préconisations de travaux par phasage et degré de priorité. A noter que l'église de Sonnay est appelée Saint-Clair sur le devis, alors que c'est Saint-Blaise.

Le diagnostic s'élève à 11 000 € HT, 13200 TTC

Vote pour l'adoption du devis : adopté à l'unanimité.

3. Réévaluation du loyer du Centre Social Au Fil De Lambre.

Le loyer était de 350€ depuis mars 2015, depuis la prise en charge du ménage par AFDL. Faute d'un système de compteurs adapté, il n'est pas possible de décompter les consommations de fluides. Avec la hausse de l'énergie comprise dans les 350€, et compte tenu de l'indice des loyers qui est passé de 125,28 en 2016 à 145,77 en 2025, le nouveau loyer s'élèverait à 407,35 € arrondi à 400 € Proposition de vérifier la hausse maximale légale (est-elle plafonnée ?)

Vote reporté en attente d'information sur le maximal légal.

4. Subvention au Centre Social Au Fil De Lambre pour 2026.

Le centre social est en difficulté financière comme les autres structures du même type. AFDL a demandé une subvention de 20 000 € à la communauté de communes, qui a été accordée. La cotisation communale passerait de 28,80 € par habitant à 32,00 €, bloquée pour les 3 années à venir

Vote : pour l'autorisation de l'augmentation.

Adopté à l'unanimité.



5. Autorisation de signature d'une convention de servitude avec ENEDIS:

Le but est un changement du transformateur du poste des Avorgères dans la zone artisanale.

Vote : pour l'autorisation de convention : adopté à l'unanimité.

6. Renouvellement de la convention avec la MSA pour BUS France SERVICES.

La cotisation de la commune est 0,5€ par habitant.

Vote : pour l'autorisation du renouvellement : adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention du Sou des écoles pour la fête des lumières.

La Fête des lumières aura lieu le 6 décembre. La demande de subvention de 300€ comprend la prestation d'un DJ pour un montant de 520 €.

Nathalie Chanaux dit ne pas comprendre l'utilité d'un DJ pour une fête de ce genre. Frédéric Finand demande le bilan financier du Sou des Ecoles qui n'a pas été fourni avec la demande de financement.

Vote : pour le report : Pour à l'unanimité : le conseil demande un bilan financier de l'opération et un bilan annuel de l'association. Proposition par ailleurs du conseil de contribuer à l'achat des livres pour les cadeaux de Noël des enfants.

8. Proposition devis haRGENTIC (programmation urbaine et montage d'opérations)

L'entreprise harRGENTIC propose un accompagnement à la définition d'un cadre partagé pour la mise en œuvre opérationnelle du projet Cœur de village : aide à la recherche de subvention et à l'analyse et la compréhension des frais liés à l'opération, aide au choix en régie, analyse de budget d'aménageurs, définition de la charge financière et conséquences sur le phasage.

Proposition de 2 ateliers pour l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le montant total de la prestation est 4950 € à prendre sur le budget annexe, la TVA est récupérable

Proposition de vote pour l'adoption du devis haRGENTIC : adopté à l'unanimité.

9. Proposition devis Synergies et Développements (Cœur de Village)

Report de cette proposition d'accompagnement qui doit être visée par notre avocat au préalable avec l'accord de l'ensemble du conseil.

10. Approbation du PLUI.

Le PLUI a été voté par le Conseil Communautaire et doit être approuvé par les communes. Pour la commune de Sonnay, il y aurait 2 modifications à apporter au PLUI, dans le cadre de l'appel à projet. Lors d'un point avec Bastien ROBERT (porteur du projet PLUI) et du SCOT la modification demandée dans ce cadre est tout à fait recevable.



Le second point est une demande d'un particulier de faire un projet dans l'événementiel sur un terrain aujourd'hui réservé en résidentiel. Cela nécessitera un STECAN au niveau du PLUI pour requalification à des desseins touristiques.

Ces 2 points sont compatibles avec le vote du PLUI dans l'état actuel. A l'heure actuelle les communes d'Anjou et de Roussillon ont voté contre le PLUI.

Vote pour le PLUI : Contre : 2 (Frédéric Finand et Pierre-Marie Roche) – abstention de Nathalie Chanaux - Pour : l'ensemble des autres membres.

Informations diverses :

- L'essentiel paraîtra en retard (problème avec le photocopieur)
- Information d'une réunion le 5 décembre sur le projet d'urbanisme de la commune d'Epinouze.

Résumé des remarques sur la réunion publique du 14 octobre :

Nathalie Chanaux estime cette réunion totalement inutile, avec un public infantilisé dans une atmosphère digne des « Bisounours ». Elle a eu l'impression d'être traitée comme une enfant de maternelle. Toutes les personnes paraissaient acquiescentes à la cause, les panneaux participatifs ne servent à rien. Claude Lhermet répond que c'est la façon de travailler quand on organise des ateliers participatifs. Pierre-Marie Roche dit « Qu'il faut en faire pour en avoir pour son argent ». Claude Lhermet répond qu'il y a nécessité d'informer la population, puisqu'il y a eu enquête publique. Nathalie Chanaux dit que « beaucoup d'habitants n'y croient plus ».

Question de Pierre-Marie Roche à propos de la Maison de Santé : « quand arrivent les médecins et que fait-on pour cela ? » Réponse de Claude Lhermet : deux jeunes médecins sont en train de terminer leur validation de thèse, et devraient arriver début 2026. Il rappelle que la Maison de Santé est une entreprise privée sur laquelle la Mairie n'a pas de prise. La municipalité ainsi que le département ont aidé à l'installation, pour le bien des habitants, mais n'ont aucun pouvoir en matière de recrutement de médecins. I

Clôture du conseil à 22h15.

Le Maire

Claude LHERMET

La secrétaire

Brigitte CLUTIER